



Contribution de l'Autorité internationale des fonds marins à la Conférence des Nations Unies sur les Océans

NOTE DE SYNTHÈSE 03/2017



L'Autorité internationale des fonds marins (l'AIFM) a activement participé aux travaux et aux discussions de la Conférence des Nations Unies sur les Océans, qui s'est tenue à New York du 5 au 9 juin 2017. À cette occasion, l'AIFM a apporté sa contribution à plusieurs dialogues de partenaires et à des événements parallèles portant sur la gestion durable d'activités et de ressources liées aux grands fonds marins. Cette Conférence a également permis d'attirer l'attention des participants sur les avantages potentiels que les États membres, et plus particulièrement les pays en développement, pourraient tirer en s'engageant davantage dans les activités entreprises dans la Zone.

INTRODUCTION

L'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 70/226, a décidé de la tenue d'une Conférence de haut niveau pour appuyer la mise en oeuvre de l'objectif de développement durable 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. Cette Conférence des Nations Unies sur les Océans, organisée conjointement par les gouvernements de Fidji et de la Suède, s'est tenue au siège des Nations Unies à New York du 5 au 9 juin 2017 et a coïncidé avec la Journée mondiale de l'océan (célébrée le 8 juin). Le thème général de la conférence était : « Nos océans, notre avenir : Partenariat pour la mise en oeuvre de l'objectif de développement durable 14 ».

Les principaux objectifs de la Conférence des Nations Unies sur les Océans étaient les suivants:

- Identifier les moyens d'appuyer la mise en oeuvre de l'ODD14;
- S'appuyer sur les partenariats existants et réussis et stimuler de nouveaux partenariats innovateurs et concrets afin de faire progresser la mise en oeuvre de l'ODD14;
- Impliquer toutes les parties concernées dans l'évaluation des défis et des occasions favorables liées à la mise en oeuvre de l'ODD14 ainsi que les actions entreprises en vue de cette mise en oeuvre;
- Partager les expériences acquises aux niveaux national, régional et international lors de la mise en oeuvre de l'ODD14; et
- Contribuer au processus de suivi et de révision du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en contribuant au forum politique de haut niveau sur le développement durable sur la mise en oeuvre de l'ODD14, y compris sur les possibilités de progression à l'avenir.

RÉUNION PLÉNIÈRE et DIALOGUES DE PARTENAIRES

La Conférence des Nations Unies sur les Océans a consisté en huit séances plénières et sept dialogues de partenaires qui ont permis aux participants de disposer de pistes pour leurs interventions et leurs contributions aux discussions, tout particulièrement en vue d'adopter:

- *L'Appel à l'action* pour appuyer la mise en oeuvre de l'ODD14, et un rapport contenant les résumés des co-présidents sur les Dialogues de partenaires ; et
- Une liste d'engagements volontaires pour la mise en oeuvre de l'ODD14.

Dans sa déclaration faite lors de la séance plénière du 8 juin 2017, le Secrétaire général de l'AIFM a souligné l'importance du cadre juridique existant pour permettre aux États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (la CNUDM) de coopérer par l'intermédiaire de l'AIFM dans la gestion durable des ressources de la Zone au bénéfice de l'humanité entière. Selon lui, on peut considérer le régime établi pour la Zone comme l'un des systèmes juridiques les plus avant-gardistes actuellement en vigueur. En effet, ce régime est conçu pour assurer l'équité de l'accès aux ressources et de l'attribution de ces ressources, la durabilité à long terme grâce à la protection du milieu marin ainsi qu'un partage équitable des avantages. En conséquence, le Secrétaire général, M. Lodge, a informé les participants de l'orientation stratégique adoptée par l'AIFM afin de s'acquitter de ses responsabilités telles que définies dans la CNUDM et dans l'Accord de 1994 relatif à l'application de la Partie XI de la CNUDM, afin de contribuer à la prestation des cibles associées à l'ODD14.

L'AIFM a également apporté sa contribution à plusieurs Dialogues de partenaires, notamment le Dialogue 5 (*multiplier les avantages économiques pour les PEID et les PMA et faciliter l'accès des petits pêcheurs artisanaux aux ressources marines et aux marchés*); le Dialogue 6 (*accroître les savoirs scientifiques et développer les capacités de recherche et de transfert de la technologie marine*); le Dialogue 7 (*améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en appliquant le droit international tel que reflété dans la CNUDM*).

DIALOGUES DE PARTENAIRES

1. *Enrayer la pollution marine*
2. *Gérer, protéger, conserver et restaurer les écosystèmes marins et côtiers*
3. *Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets*
4. *Rendre durables les ressources halieutiques*
5. *Accroître les bénéfices économiques pour les petits États insulaires en développement (PEID) et pour les pays les moins avancés (PMA); fournir aux petits pêcheurs artisanaux l'accès aux ressources marines et aux marchés*
6. *Accroître les connaissances scientifiques et développer les capacités de recherche et de transfert des technologies marines*
7. *Améliorer la protection et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en appliquant le droit international tel que reflété par la Convention des Nations sur le droit de la mer.*

Dans sa déclaration lors du Dialogue de partenaires 5, M. Lodge a souligné le rôle potentiel que les ressources minières des fonds marins pourraient jouer dans le développement de l'Économie Bleue des PEID et des PMA. Les cas des Îles Cook, des Îles Kiribati, de Nauru, de Singapour et de Tonga ont été présentés comme des exemples remarquables de coopération productive permettant à des pays en développement de participer activement à des activités entreprises dans la Zone.

Représentant l'AIFM au Dialogue de partenaires 6, le conseiller juridique et Secrétaire général adjoint, M. Alfonso-Herrera, a mis l'accent sur la contribution de l'AIFM à la promotion et à l'encouragement de la recherche scientifique marine dans la Zone. Il a également souligné les efforts consentis par l'AIFM pour coordonner et disséminer les résultats de cette recherche au bénéfice de tous, et tout particulièrement des pays en développement. Les nombreux partenariats établis avec succès au cours des dernières années par l'AIFM afin de multiplier les occasions de renforcement des compétences ont été présentés comme des atouts majeurs du travail de l'AIFM.

En tant que panéliste dans le Dialogue de partenaires 7, le Secrétaire général, M. Lodge, a présenté aux participants un aperçu du cadre juridique de la réglementation des activités dans la Zone ainsi que des lacunes de sa mise en oeuvre. Il a également saisi cette occasion pour attirer l'attention sur les besoins et les problèmes rencontrés par les pays en développement

qui souhaitent participer aux activités entreprises dans la Zone. Au cours de sa présentation, le Secrétaire général a donc mis l'accent sur les différents partenariats conclus avec les États membres, les entrepreneurs, les organismes de recherche et d'autres organisations internationales pour leur permettre d'aller de l'avant dans ce sens.

ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

L'AIFM a enregistré sept engagements volontaires visant à contribuer à la mise en oeuvre de l'ODD14 et de ses cibles associées.

ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES

L'AIFM a également participé à trois événements parallèles qui ont attiré des représentants de haut-niveau des États membres, des agences de l'ONU, des organisations internationales, des représentants du secteur privé et des organisations de la société civile. Le 5 juin 2017, l'AIFM a participé à un événement annexe organisé par ONU-Océans (« Appuyer la mise en oeuvre des cibles liées aux océans dans le Plan d'action 2030»). Cet événement a donné aux directeurs des agences de l'ONU et d'autres organisations internationales oeuvrant dans le domaine de l'océan l'occasion d'approfondir leurs échanges sur les avantages d'une coopération accrue et d'un échange d'informations plus efficace.

Le 8 juin 2017, l'AIFM a participé à une manifestation spéciale organisée par les gouvernements de la Zambie et de la Suisse et par l'UN-OHRLS (le Bureau du Haut Représentant des Nations unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement) et intitulée «Améliorer la participation des pays sans littoral à la mise en oeuvre de l'ODD14 ». Lors de cet événement, le Secrétaire général a rappelé l'importance des avantages potentiels que les pays africains enclavés pourraient tirer d'une participation plus active aux activités menées dans la Zone. Il a également mis



ENGAGEMENTS VOLONTAIRES		
QUOI?	QUI?	QUAND?
<i>Rehausser le rôle des femmes dans la recherche scientifique marine par le renforcement des compétences</i>	AIFM États membres Entrepreneurs Instituts de recherche Universités	2017-2020 (Phase I)
<i>Encourager la dissémination des résultats de la recherche grâce au Prix d'excellence en recherche sur les fonds marins institué par le Secrétaire général de l'AIFM</i>	AIFM Instituts de recherche États membres Entrepreneurs Universités Agences de l'ONU	2017-2018 (Phase I)
<i>Rehausser l'évaluation des fonctions écologiques essentielles des océans en eau profonde grâce à des observatoires océanographiques sous-marins de longue durée dans la Zone</i>	AIFM Université d'Hawaï	2017-2020
<i>Améliorer l'évaluation de la biodiversité marine des grands fonds par la création d'atlas taxonomiques en ligne connectés à l'exploitation minière des fonds marins</i>	AIFM États membres Contractants	2017-2018
<i>Initiative abyssale pour une croissance bleue : promouvoir l'ODD 14 et la recherche d'une économie bleue grâce à la promotion des avantages socioéconomiques pour les pays en développement, PEID inclus, et à la consolidation des connaissances scientifiques et de la capacité de recherche</i>	AIFM ONU-DAES	2017-2018
<i>Encourager la coopération pour promouvoir le développement durable des ressources des fonds marins africains pour soutenir l'économie bleue en Afrique</i>	AIFM AMDC	2017-2019
<i>Cartographier l'économie bleue en Afrique pour soutenir la prise de décision, l'investissement et la gouvernance des activités entreprises sur le plateau continental étendu et dans les fonds marins internationaux avoisinants</i>	AMDC, Grid-Arendal AIFM	2017-2020



l'accent sur l'importance pour les États africains sans littoral de devenir parties à la CNUDM.

Le même jour, l'AIFM a organisé un événement conjointement avec le Royaume de Tonga, le Mexique, ONU-DAES et avec le soutien de la SARL Tonga Offshore Mining Limited (TOML), pour discuter de la meilleure façon de « faire progresser l'ODD 14 et la mise en place de l'économie bleue grâce à la promotion des avantages socio-économiques pour les pays en développement, y compris les PEID, et au renforcement des connaissances scientifiques et des capacités de recherche: perspectives sur les activités minières des fonds marins. » Dans son discours inaugural, S.E. M. Mahe 'Uli'uli Sandhurst Tupouniua (Représentant permanent du Royaume de Tonga à l'ONU) a souligné l'importance accordée par Tonga au travail de l'AIFM. En tant qu'Etat membre contributeur, le Royaume bénéficie du travail de l'AIFM tout particulièrement en ce qui concerne son développement durable en tant que petit Etat insulaire en développement du Pacifique, mais aussi en tant que petit Etat insulaire et plus généralement, en tant que pays en développement. Prenant la parole au nom du Sous-secrétaire général des Nations Unies pour l'économie et les affaires sociales, M. Sainivalati S. Navoti (Directeur de l'Unité des PEID, DAES) a mis l'accent sur l'objectif général poursuivi par la CNUDM pour réaliser « un ordre économique international juste et équitable qui prenne en compte les besoins et les intérêts de l'humanité dans son ensemble, et en particulier les besoins et les intérêts spécifiques des pays en développement, qu'ils soient côtiers ou

enclavés.» Ensuite, M. Siosua Utoikamanu (économiste du développement au Tonga et membre de la Commission juridique et technique de l'AIFM) et M. Mike Johnston (PDG, Nautilus Minerals) ont présenté une vue d'ensemble des avantages socio-économiques et scientifiques potentiels pour les PEID quand ils patronnent des activités dans la Zone. M. Patrick Ho (D-ès-Sc., Vice-président et Secrétaire général du comité du Fonds chinois pour l'énergie) a offert des exemples d'initiatives mises en oeuvre pour appuyer l'économie et/ou la croissance bleues dans les PEID du Pacifique. M. Alejandro Alday (conseiller juridique, Ministère des Affaires étrangères du Mexique) et Mme Natalia Amezcua (D-ès-Sc., Service géologique mexicain) ont apporté au large auditoire des éléments concrets mettant en valeur les opportunités dont a bénéficié le Mexique grâce à son étroite coopération avec l'AIFM.

EXPOSITION

Tout au long de la semaine, l'AIFM a accueilli une exposition pour mieux faire connaître l'importance de son travail « Contribuer au développement durable des ressources minières des fonds marins dans la Zone au bénéfice de l'humanité le rôle de l'Autorité internationale des fonds marins. » Cette initiative a été très appréciée par les participants.

PARTICIPANTS

Secrétariat: Michael Lodge, Alfonso Ascencio-Herrera, Sandor Mulsow, Chapi Mwango, Marie Bourrel-McKinnon, Anna Elaise, Asenaca Navoti.



L'Autorité internationale des fonds marins est une organisation internationale autonome, qui a été créée conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et à l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de ladite Convention. L'Autorité est l'organisation par l'intermédiaire de laquelle les États parties à la Convention, conformément au régime établi pour les fonds marins et leur sous-sol au-delà des limites de la juridiction nationale (la Zone) dans la partie XI et l'Accord, organisent et contrôlent les activités menées dans la Zone, notamment aux fins de l'administration de ses ressources.

International Seabed Authority, 14-20 Port Royal Street Kingston, Jamaica

Tel: +1 876 922-9105 | Fax: +1 876 922-0195

Website: www.isa.org.jm